

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON D'EPERNON
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 1 FEVRIER 2022
COMPTE-RENDU

Vu les circonstances exceptionnelles,
le conseil Municipal ne s'est pas réuni dans la salle du conseil municipal mais dans
la salle des Fêtes de Coulombs.

À ce jour, l'impossibilité de respecter les mesures sanitaires dans le lieu habituel constitue une raison exceptionnelle de modification de ce lieu. La réunion s'est déroulée dans le strict respect des règles de distanciation et des gestes barrières.

Coulombs, le 1^{er} février 2022

ORDRE DU JOUR :

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- F.D.I. : demandes de subventions au Conseil départemental (rénovation de la RD 116, de l'espace public et des trottoirs et mise en place d'un dispositif de vidéoprotection)
- DESIL - DETR : demandes de subventions aux services de l'Etat (rénovation de la RD 116, de l'espace public et des trottoirs et mise en place d'un dispositif de vidéoprotection)
- CCPEIDF : modification statutaire relative au transfert du contingent incendie
- Finances : dépenses d'investissement avant adoption du budget 2022
- Finances : migration M14 à M57
- Projet d'éco-pâturage : renouvellement de la convention
- Fédération française de randonnée : autorisation de passage et balisage
- Projet d'extension du cimetière
- Création d'une aire de compostage : acquisition de composteurs
- Noël des enfants
- Questions diverses

Le mardi 1^{er} février 2022, les membres du conseil municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 24 janvier 2022, se sont réunis.

Sont présents : Mme Catherine MARIE, M. Daniel GUILLY, M. Patrick JOYEUX, M. Didier Le BARS, M. Pascal LENOIR, M. Jean-Luc MARTIN, Mme Valérie MONOT, Mme Nathalie ANDREU, Mme Murielle LEROY et Mme Claudine ABHERVE.

Mme Jacqueline FOUQUET, M. Francis GUILLARD et M. Roland PETIT sont absents et ont donné respectivement pouvoir à Mme Catherine MARIE, M. Daniel GUILLY et M. Jean-Noël MARIE.

Mme Sylvie DE ROA est absente.

La séance débute à 20h05.

A l'unanimité, Mme Catherine MARIE est nommée en qualité de secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU PRECEDENT

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu précédent.

COMPTE RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS

Médiathèque de Coulombs : Mme Catherine MARIE

L'AG était vendredi dernier. Les dépenses sont essentiellement affectées à l'achat de livres. Le nombre d'adhérents en 2021 s'élève à 239 dont 106 personnes habitent Coulombs.

Suite au contexte sanitaire, beaucoup de spectacles et d'animations ont été annulés. L'activité reprend et les classes reviennent. Les 3 ateliers de compostage ont été très suivis. Un atelier généalogie de deux demi-journées va être organisé.

Mme Dominique GRAHAM reste bénévole et Mme Virginie NIZET est la nouvelle Présidente de l'association.

F.D.I. : DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Dans le cadre du Fond Départemental d'Investissement (F.D.I.), M. Le Maire informe que les projets ci-dessous sont éligibles. Les montants des subventions demandées correspondent à 30 % du montant H.T.

- Extension du cimetière (travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre) pour un montant H.T. de 133.974 euros

Participation demandée auprès du Conseil Départemental (30%) : 40.192 euros
H.T.

- Vidéo protection pour un montant H.T. de 11.813,74 euros

Participation demandée auprès du Conseil Départemental (30%) : 3.544 euros H.T.

- Réfection de la RD116 à Chandelles au titre des travaux de voirie pour un montant H.T. de 100.000 euros

Participation demandée auprès du Conseil Départemental (30%) : 30.000 euros
H.T.

- Réfection de la RD116 à Chandelles au titre de la sécurité routière pour un montant H.T. de 100.000 euros

Participation demandée auprès du Conseil Départemental (30%) : 30.000 euros
H.T.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité les demandes de subventions au titre du FDI 2022 auprès du Conseil Départemental.

DESIL - DETR : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX SERVICES

DE L'ETAT

Dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), M. Le Maire informe que le projet concernant la vidéo protection est éligible.

Le montant du devis de vidéo protection s'élève à 11.813,74 euros H.T.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL auprès des services de l'Etat.

CCPEIDF : MODIFICATION STATUTAIRE RELATIVE AU TRANSFERT DU CONTINGENT INCENDIE

Lors de la séance du 16 décembre 2021, la communauté de communes a voté le transfert des contributions obligatoires au SDIS en lieu et place des communes membres comme le propose l'article 97 de la Loi NOTRe.

Le transfert de cette compétence à l'EPCI permet aux communes de figer le coût de la redevance annuelle due au contingent et permet à la communauté de communes d'augmenter le coefficient fiscal et le montant de sa dotation intercommunale. Ce transfert de compétence n'a aucune incidence sur la fiscalité ou les autres recettes perçues par la commune.

Les membres du conseil municipal approuvent le transfert de compétence « financement contingent SDIS » à la communauté de communes des portes euréliennes d'Ile-de-France.

FINANCES : DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BUDGET 2022

En l'absence d'adoption du budget 2022, la commune a la possibilité d'engager, de liquider, et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (Art L1612-1 CGCT) sur délibération de l'assemblée délibérante.

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision à l'unanimité.

FINANCES : MIGRATION M14 A M57

Destiné à être généralisée, la M57, nomenclature comptable, deviendra le référentiel de droits commun de toutes les collectivités locales d'ici le 1^{er} janvier 2024. Les objectifs sont de favoriser la transparence et la lisibilité financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable.

Il est proposé d'anticiper cette migration au 1^{er} janvier 2023 sur délibération du conseil municipal pour le budget communal.

Les membres approuvent à l'unanimité la migration M14 à la M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et autorise M. le Maire à signer la future convention entre la commune et l'Etat portant à l'expérimentation du compte financier unique.

PROJET D'ECO-PATURAGE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

La ferme du Puits de Droisy assure cette prestation et réalise deux visites par mois sur les 2 parcelles situées rue des Remparts. Il nous fait part d'un avis concernant le comportement des moutons, installés sur la parcelle coté jardins familiaux : les moutons présentent des signes de stress.

La raison évoquée serait la présence d'animaux à proximité.

M.DEBASTOS propose de les installer sur la parcelle côté verger.

Un nouveau devis a été présenté pour prendre en compte l'évolution de la prestation actuelle soit : 1.704,30€HT/AN.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le renouvellement pour une durée de 1 an de la convention d'éco pâturage et la nouvelle proposition financière.

FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE AUTORISATION DE PASSAGE ET BALISAGE

La Fédération Française de Randonnée a transmis une proposition de modification de tracé d'un chemin pédestre. M. Le Maire propose de valider le changement de tracé et d'autoriser le balisage conformément au plan transmis.

Une délibération sera prise ultérieurement pour valider cette inscription définitive de chemin au PDIPR.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le changement de tracé et autorise le balisage du chemin.

PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE

Le Cabinet Gilson a fait parvenir une offre financière de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'extension du cimetière. Le montant des honoraires s'élève à 7.902 euros TTC soit 6.585 euros H.T.

Ce prix comprend aussi le volet administratif (marché public).

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le montant des honoraires et le choix de la maîtrise d'œuvre et autorisent M. Le Maire à demander auprès des services de l'Etat et du Département l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des subventions.

CREATION D'UNE AIRE DE COMPOSTAGE : ACQUISITION DE COMPOSTEURS

Mme Aya REMON (chef de projet bénévole pour la création d'une aire de compostage partagé) a participé à l'étude de 3 devis pour l'acquisition d'un bac de compostage et un état comparatif.

M. Le Maire souhaite que l'on prenne une qualité adaptée à l'utilisation.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'acquisition d'un bac de compostage du fabricant Divesterram pour un montant de 2.402,40 TTC (frais de port inclus et livré monté).

NOËL DES ENFANTS

Lors du précédent conseil, les membres de la commission jeunesse ont décidé de se réunir pour organiser le Noël des enfants de Coulombs.

Suite à cette commission, il a été convenu d'offrir aux enfants de la commune âgés de moins de 18 ans, un cadeau ou un bon cadeau n'excédant pas 25 euros (unitaire).

Le bon cadeau pourra être utilisé chez les commerçants, entreprises et associations de Coulombs participants à l'opération.

Les membres du conseil approuvent à la majorité :

- D'autoriser le paiement des factures fournisseurs liées à l'achat des jouets, livres et friandises
- D'autoriser le paiement des commerçants, entreprises et associations sur facture, accompagnée des bons en justificatif.

Mme Murielle LEROY s'abstient.

QUESTIONS DIVERSES

M. Roland PETIT souhaite que l'on prenne exemple sur la gestion et l'entretien de l'ancienne ligne SNCF à Chaudon (accessibilité, entretien,...).

M. Roland PETIT n'a pas eu de réponse au mail envoyé au Syndicat des Eaux de Ruffin concernant un branchement ENEDIS, pour la nouvelle pompe de relevage sur la RD116 à Chandelles. M. Jean-Luc MARTIN répond que l'emplacement a été défini au plus près de la pompe.

M. Roland PETIT signale des trous à l'entrée de Chandelles.

M. Le Maire propose un audit complet de l'Eglise (toiture, état général,...) afin de connaître l'état général.

M. Le Maire informe que le Conseil départemental propose deux nouvelles prestations :

- une étude des comptes de la commune pour connaître les conséquences du financement des travaux de la RD116 à Chandelles et de la prise en charge des travaux de la déviation
- une étude sur la gestion des eaux pluviales

Mme Catherine MARIE souhaite savoir si les voitures ventouses derrière l'Eglise ont été signalées. M. Le Maire fait savoir que M. Roland PETIT s'en charge.

Mme Catherine MARIE souhaite savoir si des inscriptions aux spectacles proposés aux Prairiales ont été reçues.

Mme Catherine MARIE informe que la Médiathèque de Coulombs aura bientôt un compte panneapocket.

M. Pascal LENOIR souhaite savoir si les jardinières destinées à Chandelles ont été reçues. La commande est en cours.

M. Didier LE BARS souhaite savoir quand les ampoules défectueuses de la salle des fêtes vont être changées. L'électricien de la commune doit intervenir pendant la première semaine des vacances scolaires.

M. Daniel GUILLY signale la présence de quads et de motos dans les bois et des motos dans les sentes communales. Les utilisateurs ne ralentissent pas aux abords des promeneurs

M. Le Maire propose de mettre en place des barrières à l'entrée des sentes. M. Le Maire conseille d'appeler les gendarmes pour signaler l'incident et le lieu. Enfin M. Le Maire informe les élus de la décision récente des élus de Saint-Lucien. Un arrêté municipal a été pris pour interdire l'accès aux chemins à ces véhicules motorisés.

M. Le Maire remercie M. Daniel GUILLY et M. Francis GUILLARD pour le temps passé afin de ranger la cour des services techniques. Ces travaux ont été réalisés avec les employés communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H21.

M. Jean-Noël MARIE
Maire de Coulombs
Conseiller départemental du Canton d'Epernon